

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2025

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

---

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, LESPERON DOMINIQUE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, HUCK BRIGITTE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HEITZ PATRICIA,

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE à HIGI CHRISTIANE, FUNFROCK PHILIPPE à RIVIERE BAPTISTE, OSWALD NICOLE à FORLER BRIGITTE, WURTZ YVES à LORENTZ ALEXANDRE

Est absent non excusé : ERATH DIDIER

Secrétaire de séance : FORLER BRIGITTE

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 02 octobre 2025

#### **Ouverture de séance et informations générales**

Le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni le 6 octobre 2025 à 19h34, sous la présidence de Monsieur le Maire, qui ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Après lecture, le procès-verbal du Conseil municipal du 7 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe ensuite les élus d'un arrêté de virement de crédits pris dans le cadre du budget communal.

Cet arrêté, purement technique, n'a pas pour objet de créer de nouvelles dépenses mais vise à rééquilibrer certains postes budgétaires afin d'adapter la répartition des crédits aux besoins réels constatés en cours d'année.

Ces ajustements traduisent la volonté de la municipalité de maintenir une gestion rigoureuse, réactive et conforme aux règles budgétaires applicables aux collectivités territoriales.

---

#### **DM 27/2025 Urbanisme – Convention avec l'Eurométropole de Strasbourg pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Le Conseil municipal a été invité à se prononcer sur la signature d'une nouvelle convention entre la Commune de Mittelhausbergen et l'Eurométropole de Strasbourg relative à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

Cette convention concerne notamment les permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et autres actes liés à la gestion de l'urbanisme local.

Depuis plusieurs années, la commune bénéficie de l'appui technique et juridique de l'Eurométropole pour instruire les demandes déposées par les administrés. Cette collaboration s'avère indispensable : les dossiers d'urbanisme nécessitent une expertise réglementaire pointue, une veille législative permanente et la mobilisation de compétences que les petites communes ne peuvent assumer seules en interne.

La nouvelle convention a pour objet de pérenniser et moderniser ce partenariat, dans la continuité de celle conclue en 2021, tout en intégrant les évolutions récentes du cadre légal et des outils numériques.

Elle fixe les modalités pratiques de cette mutualisation :

- L'Eurométropole assure l'instruction complète des demandes, depuis la réception du dossier jusqu'au contrôle de conformité des chantiers.
- La commune reste seule compétente pour la décision finale, c'est-à-dire la délivrance ou le refus des autorisations, garantissant ainsi le maintien du pouvoir décisionnel local.
- Les échanges de documents et le suivi des dossiers sont désormais entièrement dématérialisés grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) et à la plateforme nationale PLAT'AU, permettant un traitement plus rapide, plus transparent et plus écologique.
- L'assistance technique, administrative et juridique fournie par l'Eurométropole est assurée sans coût supplémentaire pour la commune, hors cas particuliers de subventions ou remboursements spécifiques.
- La convention est conclue pour une durée indéterminée, avec la possibilité pour chacune des parties d'y mettre fin moyennant un préavis de six mois.

Monsieur le Maire souligne tout l'intérêt de ce partenariat : il garantit la sécurité juridique des décisions communales, améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet à la commune de disposer du soutien d'équipes spécialisées (urbanistes, juristes, techniciens). Il rappelle également que cette mutualisation est une solution pragmatique et efficace pour une commune de la taille de Mittelhausbergen, qui peut ainsi offrir un service public moderne et conforme à la réglementation nationale et locale , tout en maîtrisant ses moyens humains et financiers.

En adoptant cette convention, le Conseil municipal réaffirme sa volonté de poursuivre une gestion de l'urbanisme à la fois rigoureuse, réactive et au service des habitants.

---

## **DM 28/2025 Décision modificative n°1 du budget 2025**

Comme dans toute collectivité, l'exécution d'un budget communal s'étend sur une année complète, durant laquelle peuvent survenir des imprévus, des besoins nouveaux ou, à l'inverse, des dépenses initialement prévues mais finalement inutiles.

Afin de garantir une gestion rigoureuse et réactive, il est donc nécessaire d'apporter en cours d'année certains ajustements budgétaires, appelés décisions modificatives.

Celles-ci permettent d'adapter la répartition des crédits sans pour autant remettre en cause l'équilibre général voté lors du budget primitif.

Dans ce cadre, une réaffectation de 35 000 € a été proposée afin d'ajuster les dépenses au plus près de la réalité des besoins du moment.

Ces mouvements concernent uniquement des transferts internes entre chapitres budgétaires : aucune dépense nouvelle n'est créée, et le montant total du budget communal reste inchangé.

Concrètement, les modifications portent sur :

- La réduction des crédits dédiés aux études et recherches : certaines opérations prévues initialement n'ont pas été engagées ou se sont révélées moins coûteuses que prévu, libérant ainsi des marges de manœuvre financières.
- L'augmentation des crédits relatifs aux rémunérations, notamment pour le personnel non titulaire et les apprentis : ces ajustements permettent de tenir compte des besoins ponctuels de renfort dans certains services et de soutenir la politique d'apprentissage de la commune.
- Le renforcement des versements aux œuvres sociales, afin de mieux accompagner les actions en faveur du personnel communal et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Ces modifications traduisent la volonté de la municipalité de maintenir un budget sincère, équilibré et en phase avec la réalité de la gestion quotidienne, tout en conservant une grande prudence financière.

Elles permettent également de soutenir les missions essentielles de la collectivité sans alourdir les charges globales.

Après délibéré, le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

---

### **DM 29/2025 Avenant à la convention avec l'association Escal'Jeunes (2025-2027)**

L'association Escal'Jeunes est un partenaire essentiel de la commune pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants de Mittelhausbergen. Elle assure, tout au long de l'année, un service de proximité de grande qualité, qui contribue directement à la vie familiale et à la cohésion sociale du village.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la commune et l'association en début d'année 2025 fixe les engagements réciproques, les objectifs à atteindre et les conditions de financement.

L'avenant présenté au Conseil municipal vise principalement à modifier les modalités de versement de la subvention municipale, afin d'en améliorer le suivi et d'apporter une plus grande visibilité financière à l'association.

À compter du 1er janvier 2026, la subvention annuelle, fixée à 80 000 €, sera désormais versée mensuellement.

Ce nouveau mode de versement engendrera pour la commune une charge de travail supplémentaire, notamment en matière de gestion comptable et de suivi administratif. Toutefois, ce choix a été fait dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée : il permettra à l'association de bénéficier d'un lissage régulier de ses flux de trésorerie, garantissant ainsi une meilleure stabilité financière et une gestion plus fluide des dépenses courantes, en particulier pour les rémunérations du personnel.

Par ailleurs, la hausse de la subvention tient compte de nouvelles missions confiées à Escal'Jeunes, notamment la mise en place de l'accueil du matin pour les enfants scolarisés. Monsieur le Maire rappelle que cette nouvelle prestation, bien que représentant un coût supplémentaire non négligeable pour la structure associative, répond à un véritable besoin exprimé par les familles.

Soucieuse de ne pas pénaliser l'association, la commune prend donc à sa charge l'intégralité du surcoût lié à ce nouveau service en augmentant la subvention initiale, estimant qu'il s'agit d'un complément essentiel au service public local. Cet accueil du matin offre en effet une souplesse supplémentaire aux parents et favorise la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, renforçant ainsi l'attractivité du dispositif périscolaire communal.

Enfin, l'avenant introduit la possibilité pour l'association de solliciter, en cas de difficultés ponctuelles, une subvention d'équilibre exceptionnelle. Celle-ci pourra être accordée par Monsieur le Maire après étude d'un dossier justifiant la nécessité du soutien. Ce mécanisme vise à sécuriser la continuité du service sans fragiliser la structure gestionnaire.

Par cette délibération, le Conseil municipal réaffirme son soutien à Escal'Jeunes, acteur incontournable de la vie locale, et sa volonté d'assurer la pérennité d'un service public de qualité au bénéfice des familles de Mittelhausbergen.

Après délibéré, le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

---

### **DM 30/2025 Subvention d'équilibre à l'association Escal'Jeunes – Exercice 2025**

L'association Escal'Jeunes assure, pour le compte de la commune, la gestion du service d'accueil périscolaire et extrascolaire. Cette mission, d'intérêt public local, représente un pilier essentiel de la politique municipale en faveur de la jeunesse et des familles.

Chaque année, la subvention municipale permet de couvrir une partie des coûts de fonctionnement lié à l'encadrement, à l'animation et à la logistique de cette activité.

Pour l'exercice 2025, l'association a fait part d'un besoin complémentaire de financement afin d'assurer l'équilibre de son budget. Cette situation résulte principalement de la hausse des charges courantes (coûts salariaux, repas, énergie, etc.) et du renforcement des exigences de qualité imposées par la réglementation en matière d'accueil des mineurs.

La commune, soucieuse de garantir la continuité du service public et d'éviter toute rupture dans l'accueil des enfants, a donc décidé d'apporter un soutien financier ponctuel sous la forme d'une subvention d'équilibre d'un montant de 22 000 €.

Cette aide vient compléter la subvention annuelle prévue par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens et permet à l'association de poursuivre son activité dans des conditions satisfaisantes, sans dégrader la qualité du service rendu aux familles.

Ce soutien traduit, une nouvelle fois, la volonté du Conseil municipal de maintenir un partenariat solide et durable avec Escal'Jeunes, tout en veillant à une gestion rigoureuse et transparente des fonds publics.

Monsieur Grégory Spangenberg, conseiller municipal, a rappelé que la redevance estimée dans le cadre d'une éventuelle délégation de service public (DSP) s'élèverait à 150 000 euros.

À titre de comparaison, la subvention annuelle revalorisée sollicitée pour l'exercice 2025 par l'association gestionnaire du service n'atteint que 92 000 euros, soit un montant très inférieur à la redevance qu'impliquerait une DSP.

Cette différence significative souligne l'intérêt économique du mode de gestion actuel, tout en préservant un haut niveau de qualité.

Marc Cagnina, conseiller municipal, est venu compléter les propos de Monsieur Spangenberg en insistant sur l'excellence du service périscolaire, reconnu bien au-delà des frontières communales. « Notre organisation fait des envieux dans de nombreuses communes », a-t-il souligné, saluant le travail de l'équipe encadrante et la satisfaction des familles.

Monsieur le Maire conclut en saluant la qualité exemplaire du partenariat établi entre la commune et l'association.

Il souligne tout particulièrement la richesse du dialogue constant et la qualité du travail collaboratif mené dans un esprit de confiance mutuelle.

Les réunions régulières entre les équipes de direction, ainsi que la concertation permanente avec le conseil d'administration de l'association, constituent autant de leviers essentiels permettant aux deux parties de poursuivre leurs actions conjointes dans un climat de sérénité et d'efficacité partagée.

Après délibéré, le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **DM 31/2025 Subvention exceptionnelle à l'association Escal'Jeunes – Fonds de roulement 2025**

En complément de la subvention d'équilibre, le Conseil municipal a été invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'association Escal'Jeunes.

Cette mesure vise à renforcer la trésorerie de la structure, qui se trouve fragilisée par le décalage entre les dépenses mensuelles (notamment les salaires) et le rythme des encaissements.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une aide supplémentaire pérenne, mais d'un fonds de roulement permettant à l'association de disposer d'une trésorerie de sécurité. Cette avance structurelle permettra d'éviter les tensions récurrentes de trésorerie et d'assurer le paiement régulier du personnel, tout en stabilisant la gestion financière du service périscolaire.

Cette subvention exceptionnelle s'inscrit dans une logique de prévention et de bonne gestion, en apportant à l'association les moyens de fonctionner de manière plus sereine et autonome. Elle aurait d'ailleurs pu être envisagée dès la reprise par Escal'Jeunes de la gestion du service périscolaire, afin de constituer une base de trésorerie initiale saine adaptée à la nature de l'activité.

Monsieur le Maire souligne que ce soutien ne remet pas en cause la responsabilité de l'association en matière de gestion budgétaire, mais illustre la volonté de la commune d'accompagner ses partenaires associatifs dans la durée, dans un esprit de confiance et de service public partagé.

Après délibéré, le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

---

### **DM 32/2025 Subvention à l'association Les Petites Mains de Mittelhausbergen – Exercice 2025**

L'association Les Petites Mains de Mittelhausbergen occupe une place particulière dans la vie communale.

Constituée de bénévoles investis et passionnés, elle contribue tout au long de l'année à animer le village, renforcer le lien social et embellir l'espace public.

Ses membres réalisent notamment la décoration des rues, des bâtiments et des espaces publics à l'occasion des grandes fêtes et événements du calendrier communal (Noël, Pâques, printemps, Fête du village, etc.). Leur travail, souvent discret mais toujours très apprécié, participe directement à l'attractivité et à la convivialité du cadre de vie à Mittelhausbergen.

Au-delà de l'aspect esthétique, les activités de l'association revêtent également une dimension humaine et sociale forte. Les ateliers de création et de préparation des décorations permettent à des habitants de tous âges de se rencontrer, d'échanger et de partager des moments conviviaux.

Cette démarche favorise la cohésion intergénérationnelle, valorise le bénévolat local et contribue à entretenir un véritable esprit de village.

Consciente de l'importance de ces initiatives pour la vitalité de la commune, la municipalité souhaite soutenir et encourager cette dynamique associative. C'est pourquoi, Monsieur le Maire a proposé d'attribuer à l'association Les Petites Mains de Mittelhausbergen une subvention de fonctionnement de 500 € pour l'année 2025.

Cette aide permettra de financer l'achat de matériel, de fournitures et de décorations nécessaires à la poursuite de ses actions.

Monsieur le Maire souligne que, par son engagement et sa créativité, l'association apporte une plus-value sociale et esthétique incontestable à la vie du village et mérite pleinement la reconnaissance de la collectivité.

Après délibéré, le Conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

---

### **DM 33/2025 Subvention exceptionnelle à Madame Laure Kuntz-Waeldin – Participation à l'Ironman de Hawaï**

Le Conseil municipal a examiné la demande de Madame Laure Kuntz-Waeldin, habitante de Mittelhausbergen et triathlète accomplie, sollicitant une aide financière pour sa participation à l'Ironman de Kona (Hawaï), compétition internationale de référence en matière de triathlon longue distance.

Sportive passionnée et engagée depuis de nombreuses années, Madame Kuntz-Waeldin s'est qualifiée pour cette épreuve mythique grâce à un parcours sportif remarquable, alliant discipline, persévérance et dépassement de soi.

L'Ironman de Hawaï, épreuve emblématique du calendrier mondial, combine 3,8 km de natation, 180 km de vélo et un marathon de 42,195 km. Il s'agit de la compétition la plus prestigieuse de la discipline, rassemblant chaque année les meilleurs athlètes du monde.

Au-delà de la performance sportive, la participation de Madame Kuntz-Waeldin revêt une dimension symbolique forte pour la commune.

En arborant fièrement le logo de Mittelhausbergen sur son équipement sportif pendant l'épreuve, elle devient ambassadrice de la commune sur une scène internationale.

À travers son engagement, sa détermination et son parcours exemplaire, elle porte haut les valeurs de courage, de persévérance et de solidarité qui font écho à celles défendues par la collectivité. Son initiative contribue ainsi au rayonnement du village au-delà du territoire local, associant le nom de Mittelhausbergen à une aventure humaine et sportive d'exception.

Monsieur le Maire souligne également que Madame Kuntz-Waeldin a proposé de partager son expérience auprès des habitants à travers différentes interventions, notamment lors de manifestations communales ou scolaires.

Ces temps d'échanges permettront de valoriser le sport féminin, d'encourager la pratique d'activités physiques pour tous et d'inspirer les jeunes générations autour des notions qu'implique le sport de haut niveau.

En reconnaissance de son parcours et du rayonnement qu'elle apporte à la commune, le Conseil municipal décide d'accorder à Madame Laure Kuntz-Waeldin une subvention exceptionnelle de 500 € destinée à contribuer au financement de sa participation à l'Ironman de Hawaï.

Cette aide s'inscrit dans la volonté de la commune de soutenir les initiatives individuelles qui participent à la promotion du sport, du dynamisme local et des valeurs citoyennes.

---

### **DM 34/2025 Subvention à l'association Mittel'Événements – Organisation de la Fête du Village 2026**

L'association Mittel'Événements joue un rôle central dans l'animation de la vie locale à Mittelhausbergen. Composée de bénévoles investis et dynamiques, elle œuvre tout au long de l'année à l'organisation de manifestations conviviales destinées à renforcer le lien social et à faire vivre le sentiment d'appartenance à la commune.

Parmi ces événements, la Fête du Village constitue l'un des temps forts de la vie municipale. Véritable moment de rassemblement intergénérationnel, elle réunit chaque année habitants, associations et partenaires locaux autour d'activités festives, culturelles et musicales. Cette manifestation, attendue et plébiscitée par les habitants, contribue à la convivialité et à l'attractivité du village, tout en mettant en valeur la vitalité du tissu associatif et le dynamisme des bénévoles.

En vue de la préparation de l'édition 2026 de la Fête du Village, l'association a exprimé le besoin de disposer de garanties financières anticipées afin d'engager certaines démarches dès à présent

: réservations de matériel, contrats avec des artistes ou prestataires, demandes d'autorisations administratives, etc.

Cette anticipation est indispensable pour assurer la qualité et la réussite de la manifestation, qui nécessite plusieurs mois de préparation.

Le Conseil municipal a donc décidé à l'unanimité - Sarah Hilsebein et Dominique Lesperon ne participent pas au vote - d'accorder à l'association Mittel'Événements une subvention de 12 000€, inscrite au budget primitif 2026, afin de soutenir la mise en œuvre de cette nouvelle édition.

Cette subvention permettra à l'association de planifier plus sereinement ses engagements et de garantir la continuité d'un événement emblématique pour la commune.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette fête dans la vie communautaire et l'image positive qu'elle renvoie de Mittelhausbergen : un village dynamique, solidaire et animé par un véritable esprit collectif.

Il remercie également les membres de Mittel'Événements pour leur implication et leur professionnalisme dans l'organisation de manifestations qui participent pleinement au rayonnement local et au bien-vivre ensemble.

---

## **Questions diverses**

En fin de séance, Monsieur le Maire aborde la question du trafic routier à Mittelhausbergen, sujet de préoccupation croissant depuis la rentrée de septembre 2025.

Une hausse très significative du flux de circulation a été observée dans plusieurs rues du village, notamment la rue Principale, entraînant des nuisances sonores et une congestion inhabituelle aux heures de pointe.

Après avoir alerté les services de la Direction des Mobilités de l'Eurométropole de Strasbourg, la commune a souhaité approfondir l'analyse par ses propres moyens.

Des simulations ont été réalisées en interne, à l'aide des applications GPS grand public disponibles sur smartphone, outils désormais utilisés par la grande majorité des automobilistes pour planifier leurs trajets quotidiens.

Le constat s'est révélé édifiant : entre 7h30 et 9h, pour rejoindre l'Espace Européen de l'Entreprise à Schiltigheim, qu'un conducteur parte d'Obernai, de Saverne ou encore de Molsheim, les applications GPS proposent quasiment systématiquement un itinéraire traversant Mittelhausbergen.

Ce phénomène s'expliquerait principalement par la saturation des grands axes routiers tels que la M35, la M351 et l'A4 aux heures de pointe, et par les travaux en cours dans le secteur des Halles à Strasbourg, qui provoqueraient un report de circulation massif vers le réseau secondaire.

En conséquence, Mittelhausbergen devient un véritable point de convergence des flux routiers en provenance de plusieurs bassins de vie majeurs de l'Eurométropole et de ses environs, représentant plus d'une dizaine de milliers d'usagers quotidiens.

Monsieur le Maire précise que ces constats ont été transmis aux services compétents afin d'obtenir des explications et d'envisager des solutions à moyen terme, notamment lorsque les travaux en centre-ville de Strasbourg seront achevés, à la fin du mois de novembre.

Il rappelle également que ces observations confortent la pertinence des aménagements récents, tels que le changement de sens de circulation de la rue des Jardins, destinés à sécuriser les déplacements des familles allant à l'école et à mieux canaliser le flux automobile.

Par ailleurs, les nouveaux dispositifs de régulation installés sur certaines voies — notamment les stops et feux tricolores mis en place sur la rue Principale et la rue de Strasbourg — n'ont pas vocation à congestionner la circulation locale sur l'ensemble des rues de la commune, y compris la rue Principale et la rue de Strasbourg. Tout au contraire, la programmation des feux est faite pour fluidifier au maximum la circulation sur ces deux axes principaux.

En revanche, la pose de ce type de dispositif a pour objectif de dissuader les itinéraires de transit et de rediriger le trafic vers les grands axes structurants de l'agglomération.

En effet, les algorithmes des applications GPS tendent à éviter les parcours comportant de nombreux arrêts ou feux, ce qui permet à terme de réorienter naturellement les flux hors du centre du village.

Enfin, il informe le Conseil de l'avancement des travaux du virage en S et du Jardin des Sources, qui progressent de manière satisfaisante. La pose de l'enrobé de l'Allée des Sources est prévue pour la fin du mois de novembre, et des discussions sont toujours en cours avec l'aménageur afin de permettre l'ouverture future du site sur la route de Strasbourg.

La séance est levée à 20h54, après avoir épuisé l'ordre du jour.